

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3162

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« humain »,

insérer les mots :

« capable et majeur en phase terminale d'une affection grave et incurable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de repli.